

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

**Londres, le 18 octobre.** — Le paquebot de *Ramsgate* est arrivé le 16 octobre dans ce port, après avoir fait le voyage de Calais dans le court espace de 2 heures 56 minutes. On n'a pas encore vu d'exemple d'une vitesse aussi grande.

### Fêtes musicales de Birmingham.

Toute l'attention des amateurs de musique en Angleterre est portée dans ce moment sur la grande fête musicale de Birmingham; cette solennité, qui se renouvelle tous les trois ans depuis 1784, a servi cette année à l'inauguration de la grande salle que cette riche ville manufacturière vient de faire construire pour les grandes assemblées et surtout pour des réunions musicales. Les dimensions en sont gigantesques, mais si bien proportionnées, qu'on peut saisir de tous les points de la salle les modulations les plus faibles de la voix. Le piano même produit de l'effet. Moschelès vient d'y obtenir un succès d'enthousiasme; tout le fini de son jeu a pu être apprécié dans cet immense local comme dans un salon ordinaire, par un auditoire de plus de 500 personnes: il est vrai qu'on avait choisi pour cette occasion un des nouveaux pianos de Pierre Hard. Une autre curiosité en fait d'instruments était un nouvel orgue construit sur les plus grandes dimensions connues. L'orgue est indispensable pour l'exécution de grandes compositions de Handel; il est joint à l'orchestre pour accompagner les chœurs; et dans ces sortes de solennité où l'on réunit quelques fois quatre, cinq et jusqu'à six cents musiciens il faut entendre les compositions de ce grand maître; nous n'avons en France aucune idée de l'effet qu'elles produisent. Le but de cette institution musicale est de secourir les pauvres malades, les services servant à augmenter la dotation d'un hôpital de la ville. On peut juger de l'empressement des riches en Angleterre à soutenir des institutions charitables par les recettes de quatre oratorios le matin, et de trois concerts le soir; elles se sont terminées en quatre jours à la somme de 340,000 francs.

## FRANCE

**Paris, le 21 octobre.** — On lit dans le *Journal de Paris*:

« Une dépêche de Bayonne annonce que les renforts qu'attendait l'armée de la reine sont arrivés à Vittoria. Cette nouvelle, apportée par des témoins oculaires, est confirmée par les autorités espagnoles »

— On écrit de Rouen, le 18 octobre :

« MM. les teinturiers se sont réunis hier, à 3 heures, à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Le but de cette convocation, était de délibérer sur des irrégularités qui avaient marqué l'élection de leur mandataire la semaine dernière. L'assemblée a reconnu que l'élection avait été viciée par ces irrégularités, et en a prononcé l'annulation. Procédant immédiatement à un nouveau scrutin, elle a nommé pour son représentant M. Lemarchand, teinturier à Bapaume. Or, M. Lemarchand est auteur de plusieurs mémoires qu'il rédigea pour l'établissement de questions de tarifs qui furent adoptées à diverses époques par l'administration, et dans ces mémoires, il concluait à la levée des productions, M. Lemarchand est, du reste, un des industriels de ce pays-ci, qui ont le plus étudié les rouennaises, et les rapports qui les lient ensemble; et avec l'ensemble de la production en France; et de ses voyages en Angleterre il a rapporté des notes précieuses sur l'état comparatif de l'industrie des deux pays.

» Ainsi donc la nomination de ce citoyen par la teinturerie de Rouen porte un tout autre caractère que les précédentes qui ont été faites par les autres branches de notre fabrique. »

— Le *Courrier de Lyon*, continue à dénoncer les menées carlo-républicaines, ourdies en dehors de la frontière et qui doivent agir à Lyon. Ce qui paraît certain c'est qu'il règne dans cette ville une certaine agitation et que des comités légitimistes sont établis en Suisse et en Savoie..

**Chronique judiciaire** — Une jeune et jolie petite fille de dix ans, pauvre petit ange bouffi, aux cheveux blonds et bouclés, comparaisait, comme prévenue de vagabondage, devant le tribunal correctionnel de Paris.

Rose Hervy pleure et joint ses petites mains, en criant, d'une voix déchirante: « Papa! papa! aies pitié de moi, je ne le ferai plus! » Le père, l'œil sec et la figure impassible, refuse net et déclare qu'il abandonne son enfant.

M. le président. — Votre enfant est bien jeune; elle n'est accusée d'aucun fait honteux; on l'a arrêtée comme étant en état de vagabondage. Vous devriez la réclamer, la surveiller et la ramener au bien.

Hervy. — Elle a déjà quitté la maison trois fois; moi je suis ouvrier, je ne puis pas la surveiller. Je ne la réclame pas, je l'abandonne à la justice.

M. le président. — Retirez-vous

Hervy se retire, et la foule qui encombre l'auditoire s'écarte en murmurant pour laisser passer le mauvais père. Au même instant une voix s'élève dans l'auditoire. « M. le président, dit une jeune femme, pourrais-je réclamer cette petite fille ? »

M. le président. — Approchez, madame. Comment vous appelez-vous ?

La jeune femme. — Je m'appelle femme Orwix, rue des Gravilliers, n<sup>o</sup> 66, je m'engage devant la justice à avoir soin de cette enfant; je la ferai bien élever.

M. le président. — Etes-vous mariée ?

La dame Orwix. — Oui, M. le président; mais quoiqu'en puissance de mari, je puis être sûre de l'assentiment du mien. Nous faisons en ce moment des démarches pour obtenir la permission d'adopter une orpheline. Cette pauvre petite est comme une orpheline, puisque son père a la cruauté de l'abandonner. Je l'adopte... N'est-ce pas, pauvre petite, que tu seras bien sage ? (L'enfant pleure.)

M. le président. — Votre conduite est fort honorable ( Marques d'un vif assentiment dans tout l'auditoire ), c'est une belle critique de celle du sieur Hervy.

De toutes parts. — Très bien ! très bien !

M. le président, à la petite Hervy. — Vous voyez, ma petite, que votre jeune âge et les marques de votre repentir vous ont attiré des protecteurs. Rendez-vous digne d'eux par votre bonne conduite à l'avenir.

L'émotion est grande dans l'auditoire, toutes les femmes pleurent. L'attendrissement a gagné le sieur Lagoutte, gendarme de la banlieue. On le voit essuyer à plusieurs reprises les larmes qui ont mouillé sa vieille moustache.

Le tribunal renvoie Rose Hervy de la plainte, et ordonne qu'elle sera remise à la femme Orwix qui la réclame, et qui s'est engagée à la nourrir et à en prendre soin.

— On lit dans le *Narrateur de la Meuse*, de Bar, du 16 octobre :

« Un crime affreux vient d'être commis dans la commune de Villers-aux-Vents près Bar-le-Duc. Dimanche dernier, vers six heures du soir, le nommé Aubry, tonnelier, a tué son propre fils, célibataire, âgé de 25 ans, en lui déchargeant, à bout portant, un coup de fusil dans la poitrine.

« Il paraît qu'à la suite d'une discussion qui avait eu lieu entre le père et le fils, et dans laquelle ce dernier reprochait à son père d'avoir pour lui moins d'affection que pour ses autres enfants, auxquels il donnait plus qu'à lui, il aurait demandé son compte et témoigné l'envie de quitter la maison paternelle. Le père lui aurait dit alors: « Hé bien, je vais le régler ton compte! » Et, dans l'instant, il court à la boutique où était son fusil chargé, l'apporte et le tire à bout portant sur son malheureux fils, qui tombe expirant. Effrayé sans doute des suites de ce crime atroce, Aubry chercha naturellement à se soustraire aux poursuites dont il ne pouvait manquer d'être l'objet. »

« Ce ne fut que vers les deux heures du matin qu'une patrouille de la garde nationale le trouva gisant par terre près d'une haie dans son jardin,

blessé d'un coup de couteau à la gorge et baignant dans son sang; il fit de vains efforts pour achever de se détruire. Dès le lendemain, 13 octobre M. le substitut du procureur du roi, s'étant transporté à Villers-aux-Vents, ordonna à la gendarmerie de faire transporter le coupable à Bar-le-Duc, où il a été déposé à l'hospice civil de cette ville. La blessure qu'il s'est faite est fort grave, et laisse, dit-on, peu d'espoir de lui sauver la vie. »

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE HOLLANDE.

*Discours d'ouverture prononcé par le roi, dans la séance du 20 octobre.*

Nobles et puissans seigneurs, Il m'est d'autant plus agréable de pouvoir annoncer à VV. NN. PP. que nos rapports avec les puissances étrangères sont satisfaisants, et que j'ai reçu de plusieurs d'entr'elles de nouvelles preuves d'une sincère amitié, que j'ai toujours été trompé dans mes espérances d'une solution définitive, relativement à la révolution belge qui a si injustement violé les droits et blessé les intérêts de la Néerlande.

Les embarras imprévus, suite de la continuation des négociations et dont la cessation n'a pas dépendu de mes efforts, m'ont fait penser à prendre des mesures, qui puissent alléger autant que possible les charges supportées par mes fidèles sujets.

Les gardes communales ont reçu un congé illimité. Le goût de l'exercice, la discipline militaire, le courage et la persévérance, avec lesquels, pendant le temps de service, ils ont toujours concouru avec les forces militaires de terre et la milice de l'état et les sentimens qui les ont accueillis à leur retour dans leurs foyers et à leurs travaux, sont un garant du patriotisme avec lequel le premier appel les aurait réunis sous les drapeaux pour voler à où le maintien de l'honneur, la sécurité et l'indépendance de la patrie exigeraient leur présence.

En attendant, ces congés, auxquelles participent les volontaires des forces navales, ont apporté une diminution dans les dépenses extraordinaires pour la défense du royaume, ce qui légitime l'espoir que les frais, pour des besoins de cette nature, ne nécessiteront pas un accroissement de charges pour cette année.

Le gouvernement intérieur continue sa marche progressive et régulière; le gouvernement est secondé dans sa surveillance d'une manière digne d'éloges, pour les administrations provinciales et communales.

Les moyens d'existence intérieurs sont satisfaisants. Tandis que le commerce et la navigation, se remettent progressivement des secousses, qu'ils ont éprouvées avec d'autres pays, à la suite des événemens politiques et d'autres circonstances, il nous est en même temps agréable d'annoncer que les pêches importantes se maintiennent et prospèrent.

Dans d'autres branches de l'industrie nationale, on remarque une progression constante; plusieurs manufactures établies en Néerlande, vivent et prennent de l'extension.

Le bas prix des grains fait aussi sentir son influence sur l'agriculture nationale, qui participe au sort commun qu'elle subit ailleurs.

Les institutions que j'ai introduites dans nos possessions des Indes Occidentales, offrent de ressources satisfaisantes. Ces possessions peuvent actuellement s'acquitter, de leurs obligations pécuniaires, et on a l'espoir raisonnable qu'elles continueront à suffire à ces obligations.

Les troubles qui ont eu lieu dans une partie de l'île de Sumatra, ont cessé par suite des mesures prises et l'état de la colonie ne donne plus d'inquiétude.

Dans toutes les autres parties des possessions des Indes orientales, l'ordre le plus parfait continue de régner.

La même tranquillité règne dans les colonies des Indes occidentales.

Il m'est agréable de pouvoir donner à VV. NN. PP. l'assurance que les revenus du royaume répondent à l'attente générale. Le crédit public, fondé sur la stricte exécution de nos engagements et sur la bonne foi reconnue de la nation, se consolide de plus en plus.

Les budgets pour l'année prochaine, qui sont prêts à être présentés à vos NN. PP. vous convaincront que, monobstant les difficultés qui continuent à nous environner, on parviendra à mettre les recettes de niveau avec les dépenses conformément à vos desirs et aux miens.

Je suis convaincu qu'appréciant le grand intérêt de l'achèvement de la législation nationale, vous me seconderez avec zèle pour y mettre la dernière main.

Ainsi au milieu des inquiétudes qui règnent dans d'autres pays, et en invoquant la bénédiction divine, persistant à marcher avec union et calme dans la voie des intérêts intérieurs et l'affermissement des institutions nationales d'après le besoin et l'esprit de la nation, nous nous montrerons les dignes guides de ce peuple fidèle qui, supportant patiemment des maux qu'il n'a pas mérités et repoussant des innovations dange-

reuses, trouve dans sa constance et son respect à la loi et à l'ordre public, les véritables preuves de son attachement à la patrie.

### BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 OCTOBRE.

On lit dans le *Courrier belge* :

« Nous apprenons à l'instant, d'une source qui mérite toute confiance, que sir R. Adair sera incessamment rappelé à Londres, et que sir Stratford-Canning a déjà reçu l'offre de le remplacer à Bruxelles; ce dernier personnage est un diplomate dont tout le monde fait le plus grand cas en Angleterre. Il a été ambassadeur à Constantinople, et se trouve aujourd'hui titulaire de l'ambassade anglaise à St. Pétersbourg, où il n'a autrefois pu se rendre jusqu'ici, l'empereur Nicolas ayant fait entendre qu'il ne le recevrait pas, ce qu'on attribue à la crainte qu'il a de son caractère franc et élevé.

« Pour applanir les objections que sir Stratford-Canning pourrait faire contre l'offre d'aller résider auprès d'une cour de second ordre, après avoir rempli des missions plus élevées, on lui propose de venir à Bruxelles, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, avec tous les avantages attachés à un pareil titre, le plus élevé de toute la diplomatie anglaise.

« Nous croyons pouvoir affirmer que le désir du ministère anglais d'envoyer à Bruxelles un homme de caractère, et de l'habileté de sir Stratford-Canning, vient des soupçons que l'on commence à concevoir à Londres, sur le véritable but de l'influence que la France continue à exercer en Belgique. »

— Voici les noms des ambassadeurs et chargés d'affaires des puissances étrangères près notre cour :  
MM. le comte de Latour-Maubourg, ambassadeur de France.

S. Exc. sir Robert Adair, ambassadeur d'Angleterre.

Le comte Dietrichstein, chargé d'affaire d'Autriche.

Le baron de Boebelberg, chargé d'affaires de Prusse.

Legaré, chargé d'affaires des Etats-Unis.

Palmeida Garrett, chargé d'affaires du Portugal.

Lisbon, chargé d'affaires du Brésil.

Le chevalier Pargaiz, chargé d'affaires d'Espagne.

— Le général Niellon s'occupe de *Mémoires militaires sur les campagnes de la révolution belge*; il a aussi commencé, avec M. Michelot, compositeur, un opéra sous le titre de *Philippe d'Artois*.

Un autre opéra de ces Messieurs, *les Fédérés*, également emprunté de l'histoire nationale, est achevé depuis assez long-temps, mais ne pourra être représenté avant que le personnel de notre scène ait subi quelques changements.

— On commence les répétitions d'*Alvarez de Tolède* (le duc d'Albe), de M. Bogaerts, d'Anvers.

— Les journalistes, tant éditeurs que rédacteurs des feuilles publiques, paraissant dans le pays, sont invités à se rendre le mercredi prochain, 29 du mois courant, à cinq heures du soir, à une réunion convoquée dans l'une des salles de l'ancien hôtel des Finances, rue des Sols, pour adresser aux chambres une pétition tendant à l'abolition de l'impôt du timbre. On espère que la presse de province sera suffisamment représentée. Le concours d'autres citoyens qui voudraient s'associer à cette démarche, toute d'intérêt public et de progrès général, sera accepté avec une vive reconnaissance. (Belge.)

— On parle vaguement d'une rencontre qui aurait eu lieu entre l'auteur de *Sardanapale* et l'un des rédacteurs du *Libéral*. Les témoins ont déclaré l'affaire terminée après un coup de pistolet tiré par les deux adversaires. On dit qu'un article publié par le *Libéral* à l'occasion de *Jacqueline de Bavière*, aurait été la cause de ce duel.

— M. Solomé a renoncé à la direction de notre théâtre royal, parce qu'il ne voulait pas s'en charger pour trois ans, mais se réserver le droit de résilier son contrat d'année en année, en second lieu il se refusait à déposer une caution de 30,000 francs.

— Hier, dans l'après-dîner, Mme. P..., rentière, a été trouvée morte dans la citerne de sa maison, rue des Boues, près de la porte de Flandre. On ne sait si elle y est tombée par accident ou si elle a mis ainsi volontairement fin à ses jours.

LIEGE, LE 23 OCTOBRE.

### BULLETIN.

Nous reproduisons aujourd'hui tout entier le discours d'ouverture des états-généraux. Ce document ne présente toutefois rien de bien remarquable : le roi Guillaume persiste dans son système de résistance et insinue que les difficultés survenues dans le cours des négociations n'est point le fait de la Hollande. C'est donc toujours l'ancienne tactique, et si, cette fois encore, les états-généraux se résignent aux sacrifices de cette politique d'attente, il n'y aura, comme on dit, rien de nouveau sous le soleil de la Hollande. A la bonne heure.

Une résistance d'un autre genre frappe nos regards si nous les tournons vers nos voisins du midi. L'enquête commerciale se poursuit, et sur tous les points, les résultats sont pareils, jusqu'ici, dit un journal, pas une réunion de négociants ne s'est montrée juste appréciatrice de la position de la France et du caractère précis des réformes projetées. C'est, de toutes parts, un cri de haro préventif, une révolte spontanée contre la moindre innovation. « Périisse le progrès, périisse l'augmentation du travail, de l'aisance, et, par suite, du revenu social, plutôt que le monopole que nous exploitons? Tel est le langage unanime des fabricans et des manufacturiers qui s'obstinent à confondre la substitution de droits, aux prohibitions, avec la liberté brusque et illimitée de l'introduction. De sorte que l'industrie qui n'existe qu'à l'aide de droits protecteurs de 200 pour 100, au lieu de s'avouer nulle et mal motivée, crie plus haut et plus fort que toutes les autres, et réclame impérieusement son privilège comme s'il faisait la prospérité du pays.

Nous devons le dire cependant : au milieu de ces difficultés, le gouvernement français montre quelques velléités de fermeté. C'est du moins ce qui semble résulter des articles publiés par le *Journal des Débats* et dont nous avons donné hier des extraits.

Le *Courrier belge* annonce aujourd'hui le départ de M. Adair, et son remplacement par M. Stratford-Canning. (V. Bruxelles.)

Dans la politique générale, la question d'Orient est revenue à l'ordre du jour et se représente, s'il en faut croire quelques feuilles de Paris et de Londres, sous cet aspect de gravité, qui un moment a fait craindre une collision générale. Nous aimons mieux en croire le *Journal des Débats* qui assure que l'Europe toute entière ne veut point le renouvellement de la lutte entre le Sultan et son redoutable adversaire, Méhémet-Ali.

Les journaux de Bruxelles rendent compte de la manière suivante d'une seconde épreuve de la machine locomotive sur le chemin de fer :

« Un nouvel essai de la machine locomotive qui doit faire le service du chemin de fer, a eu lieu hier à 4 heures de l'après-midi, à Vilvorde. MM. les ministres de l'intérieur et de la justice, venus de Bruxelles pour voir cette expérience, sont montés sur la locomotive même : ils étaient accompagnés de MM. les ingénieurs Simons et Deridder.

« La machine a d'abord fonctionné seule, c'est-à-dire sans wagons à remorquer. La distance du chemin ferré est de dix minutes; elle a été franchie en une minute et demie. Ensuite on a accroché à la locomotive cinq wagons dans lesquels une foule de curieux est montée, on peut en évaluer le nombre à 150; la distance avec cette charge a été franchie en deux minutes.

« Quand on veut arrêter complètement le mouvement de la locomotive, le chauffeur l'enraie. Cette machine est sortie des ateliers de MM. Robert Stephenson à Newcastle; elle porte le numéro 88.

« Nous devons faire observer que la respiration n'est nullement gênée sur ce nouveau moyen de transport; on n'éprouve pas la moindre gêne sur les wagons découverts. »

— A Saint-Nicolas, M. le vicomte Vilain XIII a été réélu, ainsi qu'on s'y attendait généralement. Il y a eu cependant une lutte électorale. La candidature de M. l'abbé de Haerne a été opposée à celle de M. Vilain XIII. Le nombre des votans était de 598 : M. Vilain XIII a obtenu 413, et M. de Haerne 173 voix. Les opérations électorales, qui avaient commencé à 10 heures du matin, ont fini à cinq heures du soir. (C. des Flandres.)

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Les journaux du mouvement de Bruxelles sont aussi complètement désappointés que nous l'avions prévu par les élections qui ont eu lieu hier. Cela prouve qu'ils ne connaissent nullement le progrès de l'opinion vers le système de sagesse et de modération qui dirige aujourd'hui la grande majorité des électeurs. Ce n'est pas l'homme de la révolution qui a été nommé dans M. Lebeau; c'est celui qui a voulu la terminer en l'abritant dans le sein de la monarchie; c'est l'homme qui a été converti aux doctrines d'ordre et de stabilité par le spectacle de nos misères et qui, pour conserver nos institutions, veut les appuyer sur le pouvoir royal et fonder la liberté sur l'ordre public. Toute opposition à ce système est à peu près finie en Belgique. »

— Le *Journal d'Anvers*, en reproduisant l'article où le *Mercur* dit qu'on peut s'attendre à voir s'établir de nouveau des relations commerciales avec la Hollande (voir n° d'hier), ajoute ce qui suit :

« Nous avons une preuve des dispositions pacifiques entre les deux pays, par un service régulier de diligences d'Anvers à Bréda par Westwezel, qui, à ce que nous croyons, commencera dimanche prochain et rouvrira enfin une communication si long-temps interrompue. »

— Le 19 de ce mois, vers les neuf heures du soir, le feu a totalement détruit deux maisons contiguës, avec granges et étables, situées au hameau d'Arbespine, commune de Sart. Excepté le bétail rien n'a pu être sauvé; l'une des maisons seulement est assurée pour la somme de 2000 francs, et la perte causée par cet incendie, qu'on attribue à l'imprudence, est évaluée approximativement à 8000 francs.

— Nous avons annoncé le procès existant entre le *Courrier de l'Escant* d'une part et MM. Delephanne commandant de la place de Tournay et Anoul colonel des cuirassiers d'autre part. On nous écrit de cette ville en date d'hier, que le tribunal a admis l'éditeur à fournir la preuve des faits allégués dans son journal.

— Dans la nuit du 19 au 20, un vol d'une nature assez singulière a été tenté aux environs de la porte de Louvain. Plusieurs individus s'étant emparés d'une voiture laissée sur la voie publique, l'emmenaient sans avoir été aperçus, lorsqu'un ivrogne qui avait établi son domicile à l'intérieur, se réveilla inopinément, et, par ses cris força les voleurs à prendre la fuite.

— Par arrêté du 19 octobre, le sieur Bran (Élix-Victor), candidat notaire et surnuméraire au bureau des hypothèques à Liège, est nommé notaire à Stavelot, chef-lieu de canton, arrondissement de Verviers, en remplacement du sieur Lys, démissionnaire.

— Nous lisons dans le dernier rapport de la Société de tempérance britannique et étrangère qu'il y a maintenant en Angleterre et dans le pays de Galles 413 sociétés de tempérance, qui comptent 87,471 membres : augmentation de 142 sociétés et de 34,038 membres sur les résultats de l'année précédente. Il y a en Ecosse environ 400 sociétés de tempérance et 54,000 membres; en Irlande 20,000 personnes se sont jointes à cette institution. Plus de deux millions de traités et autres publications sur ce sujet sont sortis des seules presses de Londres. La société emploie aussi des agents spéciaux, parce qu'on a reconnu que le meilleur moyen de propager les principes de tempérance était de les faire soutenir et développer par des hommes choisis avec discernement. On remarque déjà un changement sensible dans l'esprit du public anglais relativement aux liqueurs spiritueuses. Un vaisseau expédié dernièrement pour la Chine par la maison Baring frères et compagnie a été assurée à 5 p.

au lieu de 6, parce qu'il n'avait pas de liqueurs spiritueuses à bord, excepté dans la caisse de pharmacie. Environ sept cents vaisseaux américains partent pour tous les points du globe dans le même état, et ils obtiennent la préférence des négociants sur les vaisseaux anglais ou autres qui ont une grande provision de ces inutiles et dangereuses liqueurs.

M. le ministre de la marine de France vient d'envoyer à Boulogne sur Mer un bateau de sauvetage, qu'il serait bien désirable de voir adopter dans nos ports. Voici le résultat des épreuves subies par ce bateau, telles que les rapporte l'Annotateur Boulonnais. Nous espérons qu'il aura suffi de les signaler, pour que le gouvernement belge s'empresse d'obtenir du gouvernement français communication du plan de ces bateaux insubmersibles :

Le grand vent qui règne aujourd'hui, 18 octobre, dit le journal de Boulogne, ayant offert l'occasion d'éprouver le bateau de sauvetage que nous avons reçu de M. le ministre de la marine, la société humaine en a fait faire l'essai à midi, et se propose de continuer les expériences chaque fois par un temps plus tempestueux que la précédente. Le canot, monté par trois pilotes et trois de nos marins, a été essayé debout à la lame et en travers, et sa marche à l'aviron a été reconnue supérieure à celle de nos canots-pilotes. Il a été ensuite rempli d'eau, et dans cet état on a reconnu qu'il manœuvrait parfaitement; enfin, pour éprouver sa stabilité, on l'a mis en travers au vent et à la lame, et tout l'équipage se portant sur le plat bord dessous le vent, a fait tous ses efforts pour le faire chavirer, mais sans pouvoir y réussir, mettant ainsi hors de doute son insubmersibilité.

Voici la rédaction de la requête adressée à la reine d'Espagne par les porteurs de certificats de la dette différée à Gand :

A sa majesté la reine d'Espagne.

Madame !  
Exposent avec le plus profond respect les soussignés, tous domiciliés en Belgique, qu'ils sont porteurs d'un grand nombre de certificats de la dette différée d'Espagne.

Que lors de leur émission, ces certificats faisaient partie des emprunts cortés contractés en 1821 jusques et y compris 1823.

Que par décret royal donné en 1830, les détenteurs de ces certificats ont été forcés, s'ils ne voulaient éviter une perte intégrale, d'échanger leurs anciens titres contre un intérêt de 3 % sur la cinquième partie du capital, et 4 1/2 en certificats de la dette différée ;

Qu'au contraire les porteurs de bons des cortés ont été reconnus par votre gouvernement pour les 2/3 de leur capital primitif avec un intérêt de 5 p. 100, et la totalité des intérêts échus de cette dette passive ;

Que cet état de choses porte le plus grand préjudice aux nombreux créanciers de votre gouvernement, et que s'il n'y est apporté aucune modification, tous seront victimes de la confiance et de la bonne foi avec laquelle ils ont contracté ;

Par ces motifs, les soussignés requérans, pleins de confiance dans la loyauté qui caractérise les actes du royaume que vous gouvernez, prennent la respectueuse liberté de s'adresser à Votre Majesté, la suppliant de prendre incontinent et aussi promptement que possible, les mesures nécessaires, pour qu'aux titres de créance dont ils sont également porteurs soit donnée et attribuée une valeur égale à celle des cortés, et que les certificats de la dette différée soient admis concurremment avec les cortés, et au même taux, à charge de l'Espagne.

Quoi faisant, etc. Ce 19 octobre 1834.

### UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Programme des cours pendant le semestre d'hiver, depuis le 15 octobre 1834.

#### FACULTÉ DE DROIT.

MM. P. J. Destrievaux : Théorie de droit public, droit public positif et historique de la Belgique, tous les jours de 9 à 12 heures.  
Le même donnera un cours gratuit de droit administratif, mardi, jeudi et samedi à 11 heures.  
J. G. J. Ernst : Droit civil moderne, mercredi et jeudi, de 11 à 12 heures.  
Droit naturel, lundi, mardi, vendredi et samedi de 11 à 12 heures.  
E. Dupont : Pandectes, lundi, mardi, vendredi et samedi de 11 à 12 heures.  
Mercredi et jeudi de 8 à 9 heures.  
C. A. Hennau, lecteur : Histoire politique de l'Europe, lundi, mardi, vendredi et samedi de 8 à 9 heures.  
F. B. J. Kupferschlaeger : Institutes du droit romain, tous les jours de 9 à 11 heures.  
NB. Les cours de droit criminel, d'histoire du droit, de procédure civile, d'économie politique et d'encyclopédie du droit, seront donnés pendant le semestre d'été.

#### FACULTÉ DES SCIENCES.

C. Delvaux : Chimie générale et appliquée, lundi, mercredi et vendredi à 3 heures.  
G. M. Pagani : Eléments d'algèbre, samedi à 10 heures.  
La stéréométrie sera donnée pendant le semestre d'été.  
Mécanique rationnelle, lundi, mercredi et vendredi, à 10 heures.  
Physique mathématique, mardi et jeudi à 10 heures.  
J. F. Lemaire, professeur extraordinaire, planimétrie, trigonométrie rectiligne, lundi et jeudi à 10 h.  
Géométrie analytique et introduction au calcul infinitésimal, mercredi et vendredi à 10 heures.  
Calcul différentiel et calcul intégral, mardi et samedi à 10 heures.  
M. Gloesener, professeur extraordinaire : physique expérimentale, lundi, mardi et jeudi à 11 h.  
Physique appliquée, samedi à 11 h.  
Minéralogie, mercredi et vendredi à 11 h.  
A. Le Soenne, lecteur : métallurgie du fer, lundi, mercredi et vendredi à 8 h.  
Géologie, les mêmes jours à 9 h.  
Cours d'application des mines, jeudi matin, et, autant que possible, dans une des exploitations environnantes.  
J. B. Brasseur, lecteur : géométrie descriptive, avec ses applications à la théorie des ombres, de la perspective et de la coupe des pierres, jeudi, vendredi et samedi à 9 h.  
Surface du second degré et analyse supérieure appliquée à la géométrie, jeudi, vendredi et samedi à 9 h.  
R. Courtois, docteur en médecine, continuera à donner le cours de botanique et de physiologie des plantes, lundi, mardi et jeudi à 12 h.  
On indiquera ultérieurement les jours et heures auxquels sera donné le cours de zoologie.

#### FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM. J. N. Comhaire : hygiène générale et spécialement appliquée à la médecine, lundi, mercredi et vendredi, à 12 heures.  
Matière médicale, mardi, jeudi et samedi à 12 h.  
D. D. Sauveur : pathologie générale, lundi, mercredi et vendredi à 11 h.  
Clinique interne à l'hôpital civil, mardi, jeudi et samedi, de 7 à 9 h.  
N. Ansaux : pathologie chirurgicale, mardi, jeudi et samedi à 11 h.  
Clinique externe à l'hôpital civil, lundi, mercredi, et vendredi à 8 h.  
V. Fohman : anatomie descriptive, lundi, mardi et mercredi à 10 et 3 h.  
Organo-génèse, jeudi, vendredi et samedi à 10 h.  
Le même dirigera les dissections anatomiques.  
M. F. Vollem, professeur extraordinaire : médecine opératoire, lundi, mardi et mercredi à 10 h.  
N. Ansaux, lecteur : cours d'accouchemens, jeudi, vendredi et samedi à 10 h.  
Mardi à 9 h.  
Clinique des accouchemens à l'Hospice de la Maternité.  
H. Sauveur, lecteur : maladies des femmes et des enfans, lundi, mardi, jeudi et samedi à 12 h.

#### PHILOSOPHIE ET LETTRES.

MM. L. Ronillé, professeur émérite littérature et éloquence française, lundi, mardi et mercredi à 12 h.  
P. Gall, professeur émérite : littératures grecque et romaine, antiquités grecques et romaines, aux jours et heures à désigner.  
Le même expliquera à ceux qui le désireront la paraphrase grecque des institutions de Théophile et les aphorismes d'Hippocrate.

#### FACULTÉ LIBRE DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Programme des leçons qui seront données pendant l'année académique, à partir du 15 octobre 1834, par MM. Rouillé, Gall, Fuss, de Ghenedollé, Fassin et Wurth, tous membres de la commission chargée des examens pour la candidature en lettres à l'Université de Liège. (Arrêté royal du 2 octobre 1831.)

M. Rouillé, professeur émérite de la faculté des lettres, la littérature et l'éloquence françaises, les lundi, mardi et mercredi à midi.  
M. Gall, professeur émérite de la faculté des lettres, la littérature grecque, les lundi, mercredi et vendredi à 10 heures.  
Les antiquités grecques et la littérature allemande, aux jours et heures à fixer ultérieurement.  
M. Fuss, professeur ordinaire de la faculté des lettres (en non-activité), la littérature latine, les mardi, jeudi et samedi à 8 heures.  
Les antiquités romaines, les lundi, mercredi et vendredi à 9 heures.  
Le professeur suivra dans ce cours la seconde édition de son *Compendium antiquitatum romanarum*, Leodii, 1826.  
M. de Ghenedollé, docteur en philosophie, professeur au collège, l'histoire générale, d'après le Manuel de Heeren, 4<sup>e</sup> édition, Liège 1832, les lundi, mercredi et vendredi à 11 heures.  
M. Fassin, docteur en philosophie, professeur au collège, la logique, les mardi, jeudi et samedi à 9 heures.  
M. Wurth, docteur en philosophie, l'histoire Belgique, les mardi, jeudi et samedi à midi, et les mathématiques élémentaires les mêmes jours à 10 heures.

Les élèves qui veulent se faire inscrire pour subir l'examen de candidat en philosophie et en lettres, ou pour suivre les cours de la faculté libre, sont priés de s'adresser à M. Fuss, secrétaire de la faculté, rue derrière St. Jacques, n° 485.

#### SPECTACLE. — Quelques mots sur nos artistes.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, en attendant un bulletin de la semaine, j'éprouve le besoin de vous entretenir de notre théâtre et surtout de quelques-uns de nos artistes.

Je commencerai par M. Berger et pour cause : je tiens beaucoup à me laver du soupçon de ne pas apprécier à sa juste valeur un acteur aussi estimable que M. Berger, soupçon que tendraient à faire naître dans l'esprit du public les réflexions du confrère de la Place St. Lambert.

Et moi aussi je pense que cet artiste est excellent, bien que je n'accorde pas sans cesse cette épithète à son nom ; je pense que c'est un acteur bien précieux pour notre théâtre et qu'il serait bien difficile de le remplacer. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, je ne lui ai pas refusé le juste tribut d'éloges qu'il méritait, et notamment à l'occasion de la représentation de *l'École des Vieillards*, où il a montré dans le rôle de Danville un véritable talent de comédien. M. Berger joint à un débit clair et facile ; à une prononciation bien accentuée, un jeu correct et sage ; il a de l'énergie sans emportement, de la dignité sans affectation, et il n'exagère jamais son rôle, du moins dans la haute comédie, car ce n'est que dans quelques vaudevilles qu'il a encouru le reproche de charger ses personnages. Au reste malgré sa grande facilité à remplir tous les rôles qui lui sont confiés, M. Berger nous a prouvé par la manière supérieure avec laquelle il s'est acquitté de celui de Danville, que son talent s'appuyait plus particulièrement à jouer la comédie. Aussi j'attends avec impatience la représentation de *Tartufe* que nous a promise notre directeur, et dans laquelle sans doute M. Berger remplira le rôle principal.

Mais s'il est juste de donner à un artiste des éloges qui sont mérités, il est maladroit, si non ridicule, de les outrer. Or, je le demande, n'y a-t-il pas beaucoup d'exagération à dire que M. Berger est un acteur hors de ligne ? Talma et Kean étaient des acteurs hors de ligne ; mais je ne sache pas que depuis leur mort, Londres et Paris comptent encore de ces grands talents hors de ligne, si ce n'est cependant la dernière de ces deux villes qui possède encore Melle. Mars. En outre n'est-il pas souverainement injuste de dire que M. Berger est dans son emploi hors de toute comparaison avec les autres artistes de M. de Mondonville ? de le vanter en dépréciant une actrice charmante dont le talent n'est pas moins précieux que le sien pour nos plaisirs ? C'est là, j'en suis certain, un éloge qu'il repousserait en bon camarade s'il lui convenait de paraître dans cette discussion.

Notre théâtre est plus spécialement destiné à représenter des opéras que des comédies. Le goût des Liégeois leur a toujours fait préférer ce genre de spectacle ; et à quelle époque ont-ils été plus à même de le satisfaire ? Madame Prévost, notre première chanteuse, est aussi un artiste d'un mérite distingué et plusieurs villes nous l'envient. Elle a, dans son emploi, et à un degré non moins éminent, toutes les qualités que possède M. Berger, c'est à dire qu'elle remplit tous les rôles qui lui sont confiés avec une facilité incroyable. Princesse ou paysanne, grande dame ou soubrette, elle conserve toujours la même aisance, la même habitude de la scène. Cantatrice brillante, son chant ne nuit jamais à l'expression de son jeu, ce que l'on rencontre si rarement chez les premiers sujets qui, en général, sacrifient le dernier au premier. Sans aucun doute elle a aussi ses défauts et je lui ai reproché plus d'une fois, par exemple, quelques aspirations un peu trop fortes, des éclats de voix trop perçants surtout à la fin d'un morceau de longue haleine ; mais c'est avec plaisir que je signalerai, ce que tout le monde aura pu du reste remarquer lundi, à la troisième représentation de *Fernand Cortes*, une grande amélioration à cet égard. Il est impossible de mieux sentir la belle et noble musique de Spontini, ni de chanter avec plus d'âme, d'expression et d'énergie le rôle d'Amazili. Je terminerai par une dernière considération sur cette excellente actrice, c'est qu'elle tiendrait dignement sa place à l'Opéra-Comique de Paris, où elle ne le céderait en rien à Mde. Ponchard ni pour la voix ni pour la méthode et lui serait bien supérieure pour le jeu. (1) Quel que soit le mérite de M. Berger, je doute qu'il brillât au théâtre de la rue de Richelieu.

Que dire maintenant, qui n'ait été déjà dit, de M. Teisseire, notre premier ténor ? La nature l'a doué d'une voix délicieuse, mais c'est un bel instrument dont il semble ne pas vouloir tirer parti. Est-ce impuissance, manque de méthode ou faute d'études suffisantes ? C'est ce que je ne saurais dire, toujours est-il que quelquefois, lorsqu'il veut bien donner à sa voix toute l'étendue dont elle est susceptible, M. Teisseire nous étonne par des sons d'une grande mélodie, d'une pureté qui émeut et qui va jusqu'à l'âme. Ces sons ont quelque chose de métallique, de vibrant comme les cordes d'une harpe, et je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu un artiste qui possédât une voix pareille à la sienne. Mais pourquoi négliger un tel instrument ? M. Teisseire est bien ingrat envers la nature, qui a tant fait pour lui, de ne pas faire plus d'efforts pour la seconder. Je ne parle pas de son jeu ; on a dit et répété jusqu'à satiété qu'il était froid, gêné sur la scène et qu'il ne se pénétrait jamais de son rôle : on lui passerait tous ses défauts s'il voulait s'animer lorsqu'il chante. J'ai dit aussi, et d'autres l'ont répété, que M. Teisseire n'osait pas assés. Pour Dieu ! qu'il ose donc ; où trouvera-t-il jamais un public mieux disposé et plus bienveillant à son égard ?

J'arrive maintenant à un autre artiste bien précieux aussi pour la troupe de M. de Mondonville, je veux parler de

(1) Nous ne saurions adopter sans restriction les éloges de notre correspondant. Mde. Ponchard, par exemple, sous le rapport de la vocalisation nous semble bien supérieure à Mde. Prévost. (Note du rédacteur.)

M. Janin. Il nous a révélé dimanche dans la petite pièce de *Prosper et Vincent* un talent de comique très-original, et que je ne lui supposais pas à un tel degré. Ce petit vaudeville a complètement réussi et a constamment excité un rire fou dans l'auditoire, grâce au jeu excellent et plein de naturel de Janin dans le double rôle du garçon herboriste Vincent et de son frère inconnu, l'officier Prosper. Je n'essaierai pas de faire l'analyse de cette bluette; mais j'engagerai ceux qui ne l'ont pas encore vue à l'aller voir pour peu qu'ils aient, comme on dit, le désir de se désopiler la rate. C'est tout bonnement une de ces farces amusantes, telles qu'on en représente chaque soir trois ou quatre au *Théâtre des Variétés* à Paris. Cette pièce a été composée pour faire ressortir le talent original de l'inimitable Verné. Il ne faut pas y chercher une intrigue bien conduite, ni de la vraisemblance; ce genre n'en exige pas. Le but est d'amuser et jamais but n'a été mieux rempli que dimanche; on eut dit d'un public parisien. Il est vrai que c'était un *public de dimanche* (notez ceci), et je sais bien qu'en criant bien fort au mauvais ton, au mauvais genre, au mauvais goût, on prouve d'une manière évidente qu'on a soi-même un goût plus épuré, plus juste, en un mot qu'on est *des loges* et non pas du paradis. Quoiqu'il en soit, je l'avoue, à ma honte, j'ai des idées très-plébéiennes et j'ai pris part à la gaité générale; je crois même que je verrais une seconde fois avec plaisir cette *platitude en deux actes*, comme l'appelle le confrère de la place St-Lambert.

Au reste c'est une justice à lui rendre, il ne partage pas l'engouement du public pour certaines pièces. C'est ainsi que malgré un succès bien constaté pas plus d'une représentation il a jugé en dernier ressort qu'*Elise ou le premier Amour* et *une aventure sous Charles IX* étaient deux pièces détestables. A propos de cette dernière, si sa critique n'est pas plus sûre que ses citations historiques, on peut, je pense, en appeler de l'arrêt si sévère qu'il a prononcé. « Rien dans cette comédie », dit-il, « si ce n'est le titre, ne rappelle la terrible époque de la fronde ».

L'anachronisme est un peu fort, il faut l'avouer; la fronde sous Charles IX! La fronde qui s'est passée près de quatre vingt ans plus tard sous la minorité de Louis XIV. Que si le dit confrère prétendait avoir simplement fait une erreur de mots et avoir voulu dire la *Ligue*, je lui répondrais que l'époque de la pièce est l'année 1573 et que la ligue n'a commencé que 15 ans plus tard, en 1588, sous le règne de Henri III.

Mais je crains que vous ne me trouviez bien long et je m'arrête. Je reviendrai prochainement sur d'autres artistes fort estimables de notre théâtre.

Agréer, etc.  
Liège, le 20 octobre 1834.

#### VILLE DE LIEGE.

Séance publique du conseil de régence samedi prochain, à 5 heures du soir.  
L'ordre du jour sera affiché.  
Liège, le 22 octobre 1834.  
Le bourgmestre, Louis JAMME.

#### ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 22 OCTOBRE.

**Naissances:** 2 garçons, 4 fille.  
**Décès:** 2 garçons, 2 hommes, 1 femme; savoir: Lambert Nicolas Heriman, âgé de 65 ans, perruquier, rue de l'Ange, époux de Marie Anne Ida Eléonore Bomersomme. — François Joseph Heusch, âgé de 52 ans, agent d'affaires, rue Volière, époux de Marie Anne Bourreau. — Barbe Jolet, âgée de 67 ans, en Bergerue, veuve de Martin Lahaye.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

#### J. BACHA,

PIED DU PONT-D'ILE, N° 763,

Tient Pianos, orgues pour la danse, Instruments de musique en tout genre, Cordes de violon, Guitare, etc., ainsi qu'un grand assortiment de Musiques nouvelles. Tient aussi la Quincaillerie, Parfumerie, Nouveautés. Il recevra incessamment un beau choix d'Articles pour Toilettes, ainsi que pour Cadeaux, Objets de Fantaisie, Jeux, Surprises, etc. 734

Je m'empresse de prévenir le public, que d'après ma nomination de commissionnaire juré du Mont-de-Piété, rue Table de Pierre n° 507, près le gouvernement, je ne laisserai rien à désirer pour les personnes qui voudront bien me confié leurs intérêts et m'honorer de leur confiance. FLERON. 807

#### VENTE

DE

#### PEUPLIERS ET BOIS BLANCS

Le mardi 28 octobre 1834, à midi précis, M. le baron DUFONTBARE DE FUMAL, fera VENDRE en hausse publique dans ses prairies audit Fumal, une FORTE quantité de PEUPLIERS et BOIS BLANCS, ancienne espèce, gros et de bonne qualité. Le tout, divisé en portion, à une année de crédit.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue SouverainPont

CABILLAUX RIVETS, chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont.

STOCKFISCHE détrempé à la manière de Bruxelles. Idem MORUE du Nord. Id. ANCHOIS nouveaux. Id. HARENGS pleins, chez ANDRIEN fils, rue SOUVERAIN-PONT n° 309

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue St-Ursule

Cabilleaux, Rivets et Rayes, chez PERET, rue Ste-Ursule.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derr. l'Hôtel de Ville

POISSONS de MER TRÈS-FRAIS et ANCHOIS nouveaux au MORIANE, rue du Stockis. 806

En conformité de l'autorisation, de M. le ministre de la guerre transmise par dépêche de M. l'intendant militaire de la 2<sup>e</sup> direction en date du 10 octobre n° 986, l'administration supérieure du 11<sup>e</sup> régiment de ligne, a l'honneur d'informer qu'elle mettra en ADJUDICATION et par soumission la LIVRANCE DES EFFETS DE PETIT EQUIPEMENT ci-après et aux conditions prescrites par le cahier des charges qui a été suivi pour la fourniture de l'année 1833; lequel se trouve déposé ainsi que les modèles des objets à fournir au bureau de M. le capitaine d'habillement du dit régiment, rue Ste-Claire, n° 120, où l'on pourra en prendre connaissance.

Les soumissions dûment cachetées devront être déposées dans la boîte qui repose également chez M. le capitaine d'habillement susdit, avant le 27 courant; l'ouverture aura lieu le même jour, à dix heures du matin.

#### SAVOIR :

- 1<sup>er</sup> Lot. } 500 cinq cents plaques de schakos.  
500 cinq cents coiffes de schakos.
  - 2<sup>e</sup> Lot. } 2000 deux mille chemises.  
1500 quinze cents sacs à habits.  
1000 mille essuie-mains.
  - 3<sup>e</sup> Lot. 4000 mille paires de chaussettes de laine.
  - 4<sup>e</sup> Lot. 500 cinq cents martinets.
- Liège, le 17 octobre 1834.  
Le major commandant le dépôt du 11<sup>me</sup> régiment de ligne, BAUDOUX.  
Par ordre: le capitaine quartier-maître, DAUCHIE. 765

#### ADJUDICATION DÉFINITIVE

DES

FORGES, FOURNEAU et autres IMMEUBLES,

Occupés ci-devant par M. Lentz-Detienne, à Huy.

On donne avis que les vastes et beaux établissements, avantageusement situés sur la rivière du Hoyoux, en la ville de Huy, province de Liège, auxquelles est maintenant réunie la propriété dite ENTRE DEUX THIERS, composée de deux maisons, vignobles, prairie, terrains à culture, bois et broussailles, ayant été surenchérés, seront définitivement adjugés, en un seul lot, pardevant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau, rue Marché aux Bêtes à Huy, le mercredi cinq novembre 1800 trente quatre, aux dix heures du matin, sur la mise à prix résultant de la surenchère, de septante huit mille sept cent cinquante francs, ci 78750

Et qu'aux termes du cahier des charges, toute personne solvable est admise à enchérir à cette réexposition, encore qu'elle n'ait pas pris part à l'adjudication provisoire ni aux surenchères.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au notaire CHAPPELLE à Huy, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. 805

A VENDRE des VACHES, un BOEUF GRAS et un CHEVAL de SELLE. S'adresser à Hovémont, n° 473.

#### MAISONS A VENDRE.

Lundi, 27 octobre courant, à 3 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, trois MAISONS de commerce contigues, sises en cette ville, rue du Pont, savoir :

- 1<sup>o</sup> Une maison sans numéro, joignant, vers le Marché, à Mr Houa, sur la mise à prix de 12,000 frs.
  - 2<sup>o</sup> Une grande et belle maison, n° 906, sur la mise à prix de 30,000 frs.
  - Et 3<sup>o</sup> une autre, cotée 905, sur la mise à prix de 8,000 francs.
- S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 637

#### PRISONS. — ADJUDICATION.

Il sera procédé, sous l'approbation de M. l'administrateur des prisons, dans les bureaux de MM. les commissaires des districts de Huy et Verviers, savoir: à Huy le lundi 27 octobre courant, à Verviers, le jeudi 30 même mois, à 11 heures du matin, à l'adjudication de la fourniture des OBJETS NECESSAIRES à l'ENTRETIEN des DETENUS dans les prisons des dits arrondissements pendant l'année 1835.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé au secrétariat des commissariats de district susmentionnés, et à la troisième et quatrième division de l'administration provinciale à Liège.

A Liège, le 15 octobre 1834.  
Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

#### EXTRAIT

D'un jugement rendu par la deuxième chambre du tribunal de 1<sup>re</sup> instance séant à Liège, le 14 août 1834, enregistré le 29 même mois.

#### ENTRE

Laurence André, journalière, demeurant à Liège, demanderesse comparant par M<sup>e</sup> FORGEUR, avoué, d'une part :

#### ET

Laurent Requilé, actuellement sans profession, demeurant à Liège, défendeur non comparant ni avoué pour lui, d'autre part.

#### DANS LE DROIT

Le tribunal donne défaut contre le défendeur et pour le profit déclare que la demanderesse sera et demeurera séparée de corps et de biens d'avec son mari, fait défense à ce dernier d'habiter avec elle ni de la fréquenter et le condamne aux dépens.

Pour extrait : L. FORGEUR, avoué. 796

#### ADMINISTRATION DES PRISONS DE LIEGE.

Le mercredi 29 octobre courant, à 10 heures du matin, il sera procédé à l'hôtel du Gouvernement de la province, à l'adjudication de la FOURNITURE des objets nécessaires à la NOURRITURE et à l'ENTRETIEN des DETENUS de la maison de sûreté civile et militaire de Liège, pendant l'année 1835.

Un exemplaire du cahier des charges est déposé à la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> division de l'administration provinciale, où chacun peut en prendre communication.

#### DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

#### DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 1 franc 25 centimes, pris au bureau du Politique.

#### COMMERCE.

Bourse de Vienne du 13 oct. — Métalliques, 99 3/8 00. Actions de la banque 1261 1/2.

Bourse de Paris, du 21 oct. — Rentes, 5 p. 105 75 fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 78 20, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 95 80; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 30 0/0; fin courant, 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 10, 45 3/8; fin courant, 00 0/0; 3 p. 10, 28 1/4; fin courant, 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortès, 43 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge, 00 0/0; fin courant, 0 0/0; — Empr. romain, 97 3/8; fin courant, 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 21 oct. — Dette active, 53 0/0 0/0. Dito, 99 5/8 00 — Bill. de change, 23 3/8. — Oblig. du Syndicat, 92 1/4 0/0 — Dito, 76 1/8 00/00. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 100 5/8. — Rente française, 78 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C<sup>e</sup>, 103 1/2 0/0. Dito de 1828, 104 1/4 0000 — Inscr. russes, 68 1/2 0000 — Empr. russe 1831, 98 1/2 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 12 5/16 00 00 0. — Obl. mét. Autriche, 98 7/8 00/00 — Lots chez Gollais, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 1/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 78 3/4. — Cortès, 42 1/2 00 0/0. — Dito Grec, 0. — Lots de Pologne, 000 0/0.

#### Bourse d'Anvers, du 22 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois
Amsterdam.	1 0/0 perte.		
Londres.	12 07 1/2	P 41 98 3/4	A
Paris.	47 5/16	A 47 1/16	P 46 7/8 A
Francfort.	36 1/4	36 1/8	P 35 7/8 A
Hambourg.	35 7/16	A 35 1/4	P 35 1/8 A
Escompte 4 0/0.			

Effets publics. Belgique — Dette active, 103 0/0 A. Id. diff. 42 1/2 0. — Oblig. de l'entr., 95 0. — Empr. de 48 mill. 99 3/4 0/00. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 — Oblig. synd., 0/00. — Rente remb., 2 1/2, 88 A et 94 5/8 P. — Espagne. Guebb., 29 7/8 00 0 1d. perp. Paris, 5 p. c., 01 5/10. Id. perp. Amst., 45 1/2 et A 00 00 0/00. — Idem dette différée, 12 1/2 A.

#### Arrivages au port d'Anvers, du 21 et 22 octobre.

Le brick espagnol Joven Christina, c. Ocenada, v. de Séville à ch. de laine.  
Le koff belge Mary, c. Cordier, v. de Londres, ch. de café, sucré et manufactures.  
Le sloop belge Josephina, c. Zoutelief, v. de Charlestown (Angleterre), ch. de terre.

Bourse de Bruxelles, du 22 oct. — Belgique. Dette active, 52 1/2 A. Emp. 24 mill., 99 0/0 P 0. — Hollande. Dette active, 52 1/4 P. — Espagne Gueb., 29 3/4 P. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. 10, 0. Id. Amst. 5 p. 10, 45 3/4 P. 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 10, 29 0/0 P. Cortès à Lond., 42 1/4 A. Dette diff. 12 3/8 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.